

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 01/12/2014 Date de mise en ligne : 29/01/2016 Date de révision: 18/09/2015: Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial du produit	: ARIEL PROFESSIONAL - S5 Détaillant pour le blanc
Code du produit	: PA00184159
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Fonction ou Catégorie d'usage	: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

service.france@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Met. Corr. 1 H290

Skin Corr. 1A H314

Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



: Danger

- : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
- : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- : H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- : P102 - Tenir hors de portée des enfants
- : P260 - Ne pas respirer les vapeurs
- : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
- : P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux
- : P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
- : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- : P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
- : P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants
- : P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale
- : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz毒ique

Phrases EUH

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Sodium Hypochlorite	(n° CAS) 7681-52-9 (Numéro CE) 231-668-3 (N° REACH) 01-2119488154-34	5 - 10	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Réagit avec (certains) acides/bases: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas mettre en contact avec des acides. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

6.1.1. Pour les non-sécuristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher toute propagation dans les égouts. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations : Ne pas mettre en contact avec des acides.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : métaux, acides. Réagit avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques (chlore). Peut être corrosif pour les métaux.

Interdictions de stockage en commun : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides (forts).

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELs, PNECs, OEL

Sodium Hypochlorite (7681-52-9)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	3.1 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	3.1 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	1.55 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	1.55 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	3.1 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	3.1 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	0.26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1.55 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	1.55 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.00021 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.000042 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.00026 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4.69 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Equipement de protection individuelle

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection des mains	:	Non applicable.
Protection des yeux	:	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	:	Porter des gants appropriés.
Protection des voies respiratoires	:	Non applicable.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	Coloré.		
Odeur	Inodore.		
Seuil olfactif		ppm	Odeur perçue en utilisation normale
pH	≥ 10.5		
Point de fusion		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point de congélation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	Aucune donnée disponible		
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Flammatibilité (solide, gaz)			Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites explosives		g/m³	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de la vapeur			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1.112 - 1.22		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		
Log Pow			Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les mélanges
Température d'auto-inflammation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	1	cP	
Propriétés explosives	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2)).		
Propriétés comburantes	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2)).		

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec (certains) acides/bases: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

métaux. acides. Réagit avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques (chlore). Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Ariel Professional System - S5 Détaillant pour le blanc

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

Sodium Hypochlorite (7681-52-9)

DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg OECD 402
--------------------	----------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: ≥ 10.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: ≥ 10.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets et symptômes indésirables : Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour les yeux. Irritation: modérée pour la peau. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données de test de la corrosion dermique, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Sodium Hypochlorite (7681-52-9)

CL50 poisson 1	0.032 mg/l Coho salmon; 96 h
----------------	------------------------------

CL50 autres organismes aquatiques 1	77.1 mg/l OECD 209; 3 h
-------------------------------------	-------------------------

CE50 Daphnie 1	0.035 mg/l OECD 202; Ceriodaphnia dubia; 48 h
----------------	---

ErC50 (algues)	0.0365 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h
----------------	---

NOEC (chronique)	41.1 mg/l OECD 209; 3 h
------------------	-------------------------

NOEC chronique poisson	0.04 mg/l Menidia peninsulae; 28 d
------------------------	------------------------------------

NOEC chronique crustacé	0.007 mg/l
-------------------------	------------

NOEC chronique algues	0.0054 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d
-----------------------	--

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium Hypochlorite (7681-52-9)

Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ariel Professional System - S5 Détaillant pour le blanc

Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
Composant	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Législation régionale (déchets)	: Éliminer conformément à la réglementation locale.
13.1.2 Recommandations pour l'élimination	: Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
13.1.3 Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU	: 1791
N° UN (ICAO)	: 1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport	: HYPOCHLORITE EN SOLUTION
Description document de transport (ADR)	: UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 8
Classe (ICAO)	: 8 - Matières corrosives
Etiquettes de danger (ONU)	: 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU)	: III
--------------------------	-------

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:
Polluant marin	:



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions

Etat lors du transport (ADR-RID) : comme liquide

Danger n° (code Kemler) : 80

Code de classification (ONU) : C9

Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 521

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : 5I

Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions

Numéro EmS (1) : F-A

Numéro EmS (2) : S-B

14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : 5-15% Chlorine-based bleaching agents; Disinfectants.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents: Directive biocides (98/8/CE).

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement : Changement dans SECTION 2 : Identification des risques
Changement dans SECTION 15 : Informations légales

16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Met. Corr. 1	Méthode de calcul

ARIEL PROFESSIONAL - Liquide - S5 - Détaillant pour le blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Skin Corr. 1A	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	Méthode de calcul

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit